

Le Corbusier au Patrimoine mondial de l'humanité : copie à revoir dans trois ans

Le dossier de candidature de l'architecte n'a pas été refusé par l'Unesco, mais ajourné

L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier n'a pas décroché en 2009 le label de Patrimoine mondial de l'humanité décerné par l'Unesco. Et ce pour la deuxième année consécutive. Mais loin de s'en désoler, Jean-Pierre Duport, président de la Fondation Le Corbusier, se dit satisfait du simple renvoi de trois ans du dossier, décidé par le comité du Patrimoine mondial le 28 juin.

Reste à améliorer les mesures exigées de gestion et de protection qui doivent assurer la pérennité de chacun des 22 édifices concernés en Allemagne, Argentine, Belgique, Japon, Suisse et France. M. Duport redoutait un avis négatif, exprimé par l'expertise de l'Icomos, chargé d'évaluer à l'Unesco la validité des candidatures. In fine, la valeur universelle de la série retenue n'est pas remise en question.

En 2008, l'un des plus géniaux inventeurs de l'architecture moderne s'était fait coiffer au poteau par Vauban. Non par l'Unesco, mais par la France, qui avait préféré rendre hommage à l'ingénieur militaire de Louis XIV, dont on fêtait le tricentenaire de la mort, en portant sa candidature auprès de l'organisation internationale. Sur une décision, dit-on, de Jacques Chirac, qui aurait choisi en 2007, à la fin de son mandat présidentiel, de donner un coup de chapeau à l'illustre commissaire des fortifications.

Cette décision l'avait donc emporté sur les experts du Comité national des biens français au patri-

moine mondial, qui soutenaient la candidature de Le Corbusier, préparée depuis 2002. Pour obtenir le label Patrimoine mondial de l'humanité, les pays peuvent présenter chaque année à l'Unesco un site culturel et un site naturel, pas plus. Les complexes dossiers de candidature sont remis en janvier, et leur examen dure dix-huit mois.

Faute d'entrer en fanfare à l'Unesco, Le Corbusier aurait pu entrer par la petite porte. Cette année, sa ville natale La Chaux-de-Fonds a été retenue parmi les sites présentés par la Suisse, témoignant dans les montagnes du Jura de l'urbanisme horloger. Mais la maison Jeanneret-Perret (la villa familiale, son premier édifice, construit en 1912 pour ses parents), et la maison Schwob (1916) sont situées en dehors du périmètre classé par l'Unesco. Une même malchance l'avait exclu, en 2007, du label mondial, lorsque le vignoble en terrasses de Lavaux, sur les bords du lac Léman, fut classé : la maison édifée pour sa mère en 1923 sur les rives ne figurait pas dans le lot inscrit.

La troisième sera-t-elle la bonne ? Isabelle Longuet, chargée du suivi du dossier Patrimoine mondial au ministère de la culture, est optimiste. Ne fait-elle pas remarquer que la candidature Le Corbusier correspond aux priorités que s'est fixées l'Unesco – donner plus de place au patrimoine du XX^e siècle, et privilégier les séries internationales. ■

Florence Evin

Article paru dans « Le Monde » le 17.07.2009